

# forêts privées de la Margeride

## orientations de gestion

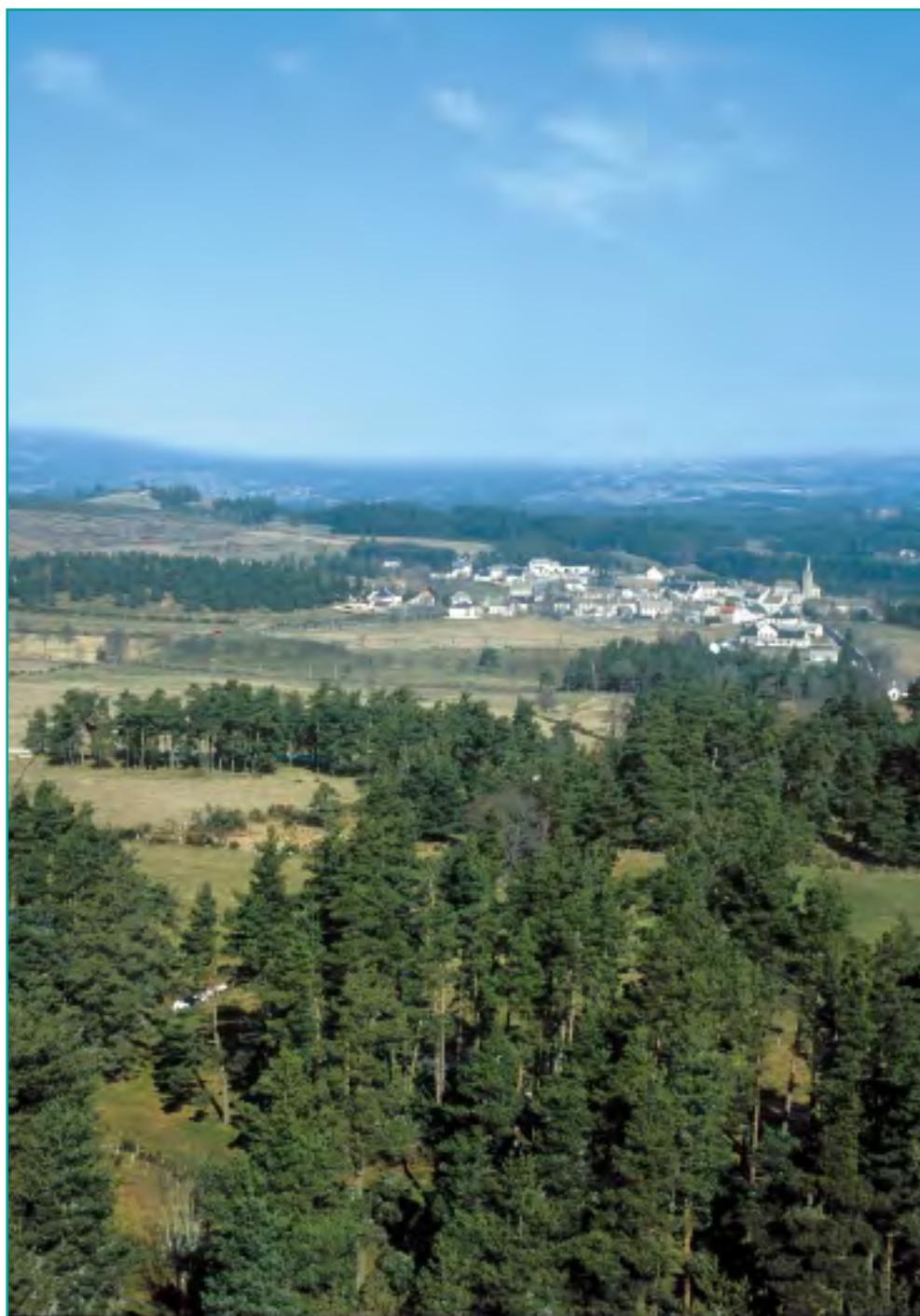
Orientations *régionales* de production

Schéma *régional* de gestion sylvicole

tome 2

2001

Languedoc-Roussillon



## Sommaire

### Présentation de la région

Généralités .....	page 4
Le milieu naturel .....	page 5
L'agriculture .....	page 8
La forêt .....	page 9
Les forêts privées .....	page 10
Les boisements artificiels .....	page 12
La desserte .....	page 12
L'environnement économique .....	page 12

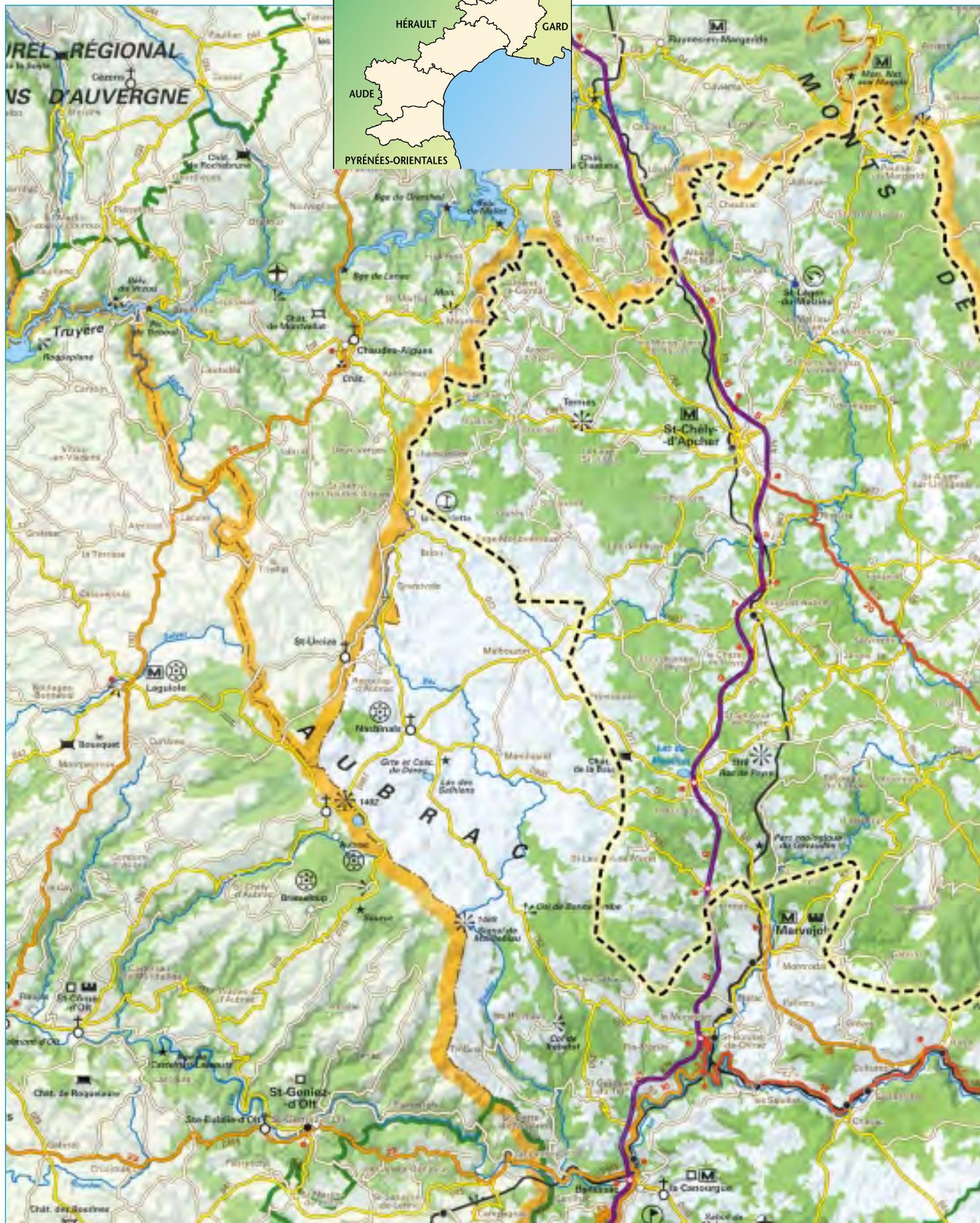
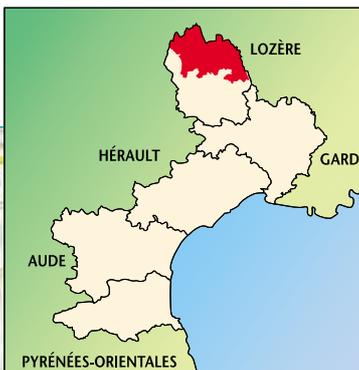
### Orientations de gestion

Les objectifs, traitements et méthodes sylvicoles recommandés .....	page 13
- La production de bois .....	page 13
- La protection contre l'incendie .....	page 15
- Les aménagements sylvopastoraux .....	page 15
- La protection du milieu naturel .....	page 16
- L'agrément .....	page 17
- Les produits autres que le bois .....	page 18
- Le maintien en l'état .....	page 18
Boisement et reboisement .....	page 19
Gestion forestière dans les espaces protégés réglementairement .....	page 20
<b>Bibliographie</b> .....	page 20

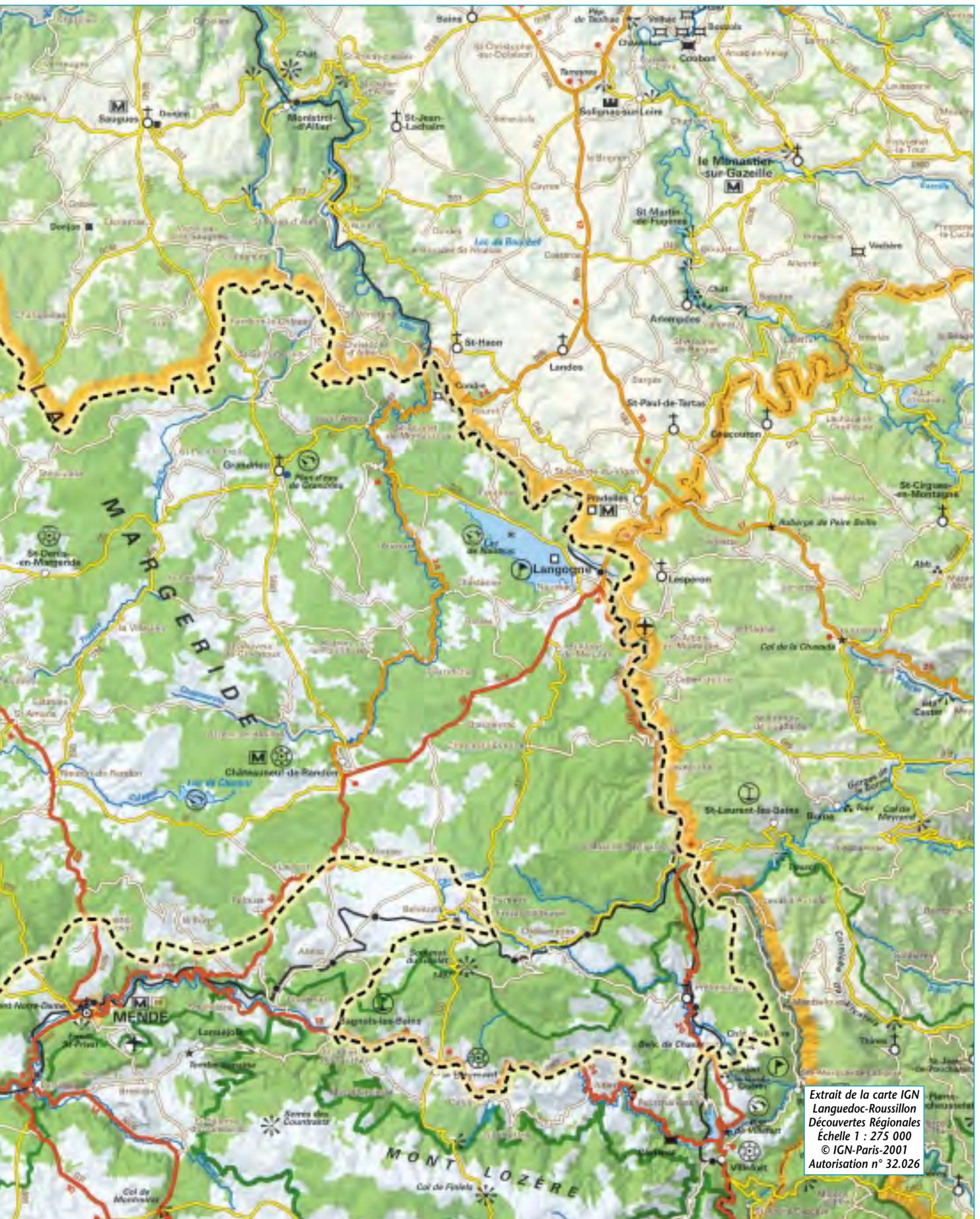
*Cette brochure est un tiré à part de la troisième partie du tome 2 des Orientations régionales de production du Languedoc-Roussillon, approuvées par arrêté ministériel du 10 juillet 2001.*

Crédit photos : Benoît Lecomte

# La Margeride



## Numéro national et régional : 48.1



# Présentation de la région



Des paysages équilibrés entre agriculture et forêt.

## Généralités

**Une région essentiellement agricole située à l'extrême nord du Languedoc-Roussillon**

La Margeride constitue toute la partie nord de la Lozère. Ces hauts plateaux granitiques et l'échine montagnaise qui les traverse présentent des paysages très équilibrés entre agriculture et forêt : champs cultivés et pâtures alternent avec des petits bois de pin sylvestre, souvent utilisés pour le pâturage des animaux. Cette région extrêmement étendue couvre 215 955 hectares soit plus de 40% de la surface du département. Elle fait partie de l'ancienne province du Gévaudan. Elle est limitée :

- au nord, par les départements de Haute-Loire et du Cantal sur lesquels la région naturelle « Margeride » s'étend aussi en partie,
- à l'est par la vallée de l'Allier qui constitue la limite avec l'Ardèche et la Haute-Loire,
- à l'ouest par l'Aubrac, vaste plateau dont la limite avec la Margeride est relativement artificielle et peut être matérialisée par une vaste courbe descendant de Brion au nord jusqu'aux Hermaux au sud, en passant par Prinsuéjols, le château de la Baume et les Salces,
- au sud par la vallée du Lot qui marque la limite avec les Causses et les Cévennes.

La présence humaine en Margeride remonte à la période néolithique, comme en témoignent

de nombreux vestiges datant de l'homme des cavernes. Plus près de nous, avant la conquête romaine, la tribu gabale qui se rattache à la grande famille des Arvernes, règne sur le « *pagus gabalitus* » (le district gabale) dont fait partie l'actuelle Margeride. Le degré de civilisation des Gabales est assez élevé : ils ont domestiqué le bœuf, le cheval, la chèvre, le mouton, le porc, le chien, et ont une vie sociale organisée. Ils disposent de voies carrossables, soigneusement pavées, construites sur les crêtes, que perfectionneront plus tard les Romains. C'est certainement à cette époque qu'ont lieu les premiers défrichements à l'intérieur de ce qui devait être un immense massif boisé de chênes, de hêtres, de sapins et de pins. Ils laissent errer une grande quantité de cochons dans cette sylve dont ils consomment les fruits (faînes, châtaignes, noisettes...), cultivent des céréales et de la rave dans des clairières et fauchent l'herbe des pacages. L'invasion romaine consolide cette organisation : l'artisanat se développe et l'agriculture se modernise. D'importantes exploitations, les « villas », sont installées dans les vallées abritées et fertiles. Les invasions successives des Vandales, des Wisigoths, des Francs, des Huns et, plus tard, des Sarrasins, déstabilisent cette économie florissante. Mais dans la même période, des moines s'installent en Gévaudan et diffusent leur religion lentement mais sûrement. Celle-ci contribuera largement à l'unité du Gévaudan. Les moines

encouragent le défrichement et la surface boisée en Gévaudan diminue fortement à partir du 8<sup>ème</sup> siècle. La Guerre de cent ans apporte la famine consécutive aux mauvaises récoltes de 1315 et 1317, et la Peste noire en 1347 provoque l'abandon et parfois la mise à feu de certains villages. Beaucoup de terres sont délaissées ; les récoltes sont brûlées et le bétail capturé par des mercenaires organisés en « Grandes compagnies ». Au printemps 1380, le connétable Du Guesclin venu mettre le siège devant Château-neuf-de-Randon succombe à une congestion provoquée par l'eau très froide de la source du pré de « la Claouze ». La deuxième moitié du 15<sup>ème</sup> siècle ramène la paix et les villages se repeuplent. Mais moins d'un siècle plus tard, les guerres de religion sèment à nouveau des troubles : les Cévennes passent à la Réforme dès 1540 entraînant un îlot du haut Gévaudan (Marvejols, Chirac, Saint-Sauveur-de-Peyre...).

Les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles se caractérisent par l'insécurité et la misère provoquées par les hommes mais aussi les animaux et les éléments naturels : c'est l'époque de la célèbre Bête du Gévaudan qui aurait été tuée en 1767 mais aussi d'inondations répétées, de gelées et d'hivers très froids qui provoquent des pertes matérielles mais aussi humaines. Jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture basée sur un système agropastoral avec le seigle pour production principale est donc surtout une agriculture de subsistance. Les deux tiers du Gévaudan sont en friches, le tiers restant est cultivé au moyen des engrais des troupeaux. En effet, de nombreux parcours situés sur les sommets sont pâturés par des troupeaux transhumants en provenance du bas Languedoc, en échange d'un certain nombre de « nuits de fumature » (les brebis passent la nuit dans les parcelles à ensemercer, pour les fumer). La laine produite par ces troupeaux contribue au développement du tissage qui est une source de revenus importante : l'étoffe est vendue sur les marchés de Mende, de Saint-Léger... à des négociants de Nîmes exportant vers la Suisse, l'Allemagne, l'Italie.

À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la population est à son maximum (1851, 144 705 habitants). L'artisanat est en pleine vitalité : outre les étoffes, on fabrique des sabots, des pavés en bois, des poteaux de mine, des traverses de chemin de fer, des meubles et des instruments agricoles. L'agriculture reste basée sur de petites exploitations familiales qui, pour subvenir aux besoins, mettent en valeur les moindres parcelles. Le système agropastoral passe souvent par le défrichement de la forêt qui, après amélioration agricole, permet la culture des céréales ou le pâturage. Lorsque les rendements sont moins élevés, le terrain est provisoirement abandonné et envahi par les genêts qui le fertiliseront par apport d'azote. Quelques années après, la parcelle est à nouveau labourée et cultivée. Quelquefois, le cycle est plus long et les pins s'implantent : ils sont alors exploités quand la parcelle retourne à l'agriculture. Les forêts sont surtout constituées de hêtre et de pin sylvestre exploités pour les besoins domes-

tiques : chauffage et charpente. Cette pression humaine a fait reculer la forêt jusqu'à des limites extrêmes.

Dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, le désenclavement provoque une rupture du système autarcique (création de la ligne de chemin de fer « Paris-Méditerranée » par Clermont-Ferrand et Alès entre 1860 et 1870). La finalité des productions est modifiée : les céréales régressent au profit de nouveaux produits (veaux, moutons et agneaux gras, bœufs de boucherie, bœufs de travail dressés et « fourmes »). Le fort exode rural provoque une extension des surfaces boisées et des friches. Le pin sylvestre reconquiert naturellement le territoire et des reboisements artificiels sont réalisés à base d'épicéa commun et de sapin pectiné à partir de 1950. Dans les années 1960 et 1970, apparaissent les productions de lait (dans lesquels certains secteurs se spécialisent), de brouillards et d'agneaux engraisés à l'étranger.

Aujourd'hui, la Margeride est la région de Lozère qui compte la plus forte population en zone rurale (13 habitants au km<sup>2</sup>) même si elle a diminué de moitié en un siècle. L'essentiel de son économie repose sur l'agriculture et sur le secteur tertiaire (services). L'usine métallurgique qui existe à Saint-Chély-d'Apcher constitue une exception car les industries sont quasiment inexistantes.

## Le milieu naturel

### LE RELIEF

*Un haut plateau valloné coupé par une échine montagneuse*

La Margeride est un plateau valloné de 1000 à 1300 mètres d'altitude. Les Monts de Margeride, sorte de longue échine arrondie, coupent la région du nord-ouest au sud-est en deux plateaux (oriental et occidental). Ils culminent à 1551 mètres au signal de Randon. Le relief est peu accidenté sauf au sud (Boulaire, Coulet et Gardille).

*Un plateau valloné de 1000 à 1300 mètres d'altitude.*



Cette région compte de nombreuses sources qui alimentent les affluents de trois grands fleuves (la Loire, la Garonne et le Rhône) : c'est ce qui lui vaut le nom de « château d'eau du Massif Central ». La forêt joue un grand rôle pour le maintien de la ressource en eau, aussi bien en quantité qu'en qualité.

### LE CLIMAT

*Une région au climat rude située au carrefour des influences climatiques continentale, méditerranéenne et océanique*

Globalement, le climat est rude, froid et sec, à caractère montagnard. Cependant, la Margeride est un carrefour d'influences climatiques diverses puisque les masses d'air continentales, atlantiques et méditerranéennes viennent y mourir. Les limites des secteurs soumis à ces différentes masses d'air ne sont pas stables et varient d'une année à l'autre. D'une manière générale, les influences continentales se font ressentir surtout à l'est de la Margeride (plateau oriental) et les influences atlantiques à l'ouest (plateau occidental) et au sud (Boulaine). Le sud-est (Goulet et Gardille) subit des influences continentales ou méditerranéennes selon les endroits.

**Les températures :** elles sont globalement basses, entraînant des étés frais (moyenne du mois le plus chaud : 15,4°C à Châteauneuf-de-Randon à 1270 mètres et à Saint-Chély-d'Apcher à 1000 mètres, et 16,1°C à Langogne à 931 mètres d'altitude) et des hivers froids (moyenne du mois le plus froid : -1,5°C à Châteauneuf-de-Randon, -0,5°C à Saint-Chély-d'Apcher et -0,4°C à Langogne). La température moyenne varie selon les secteurs de 4,5°C à 8,5°C. Mais ces moyennes cachent des extrêmes : la température peut descendre à -35°C lors d'hivers particulièrement froids et le nombre moyen de jours de gelée par an s'élève à 120.

**Les précipitations :** la Margeride est une zone sèche du Massif Central, protégée des pluies atlantiques par les monts d'Auvergne et d'Aubrac. La hauteur moyenne des précipitations annuelles est de l'ordre de 950 à 1000 mm. Cette sécheresse relative est compensée par l'absence de creux estival. Les pluies sont plus importantes sur le Goulet et la Gardille (1175 mm de moyenne annuelle). En hiver, les chutes de neige sont fréquentes. Elles peuvent être lourdes et provoquer d'importants dégâts dans les peuplements forestiers (chablis) comme en 1998 dans les forêts du Goulet et de la Gardille.

**Les vents :** la Margeride est relativement ventée. Les vents océaniques de secteur ouest et nord-ouest (Auro negro) et continentaux de secteur nord (bise) soufflent fréquemment. La Margeride est la seule région du Languedoc-Roussillon touchée par la tempête de décembre 1999 qui a provoqué d'importants dégâts notamment dans la partie nord.

### GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

*Un socle granitique*

La majeure partie de la Margeride repose sur des roches granitiques. En Boulaine, les roches sont surtout des micaschistes. Au sud-est, le Goulet et la Gardille reposent sur des micaschistes et schistes.

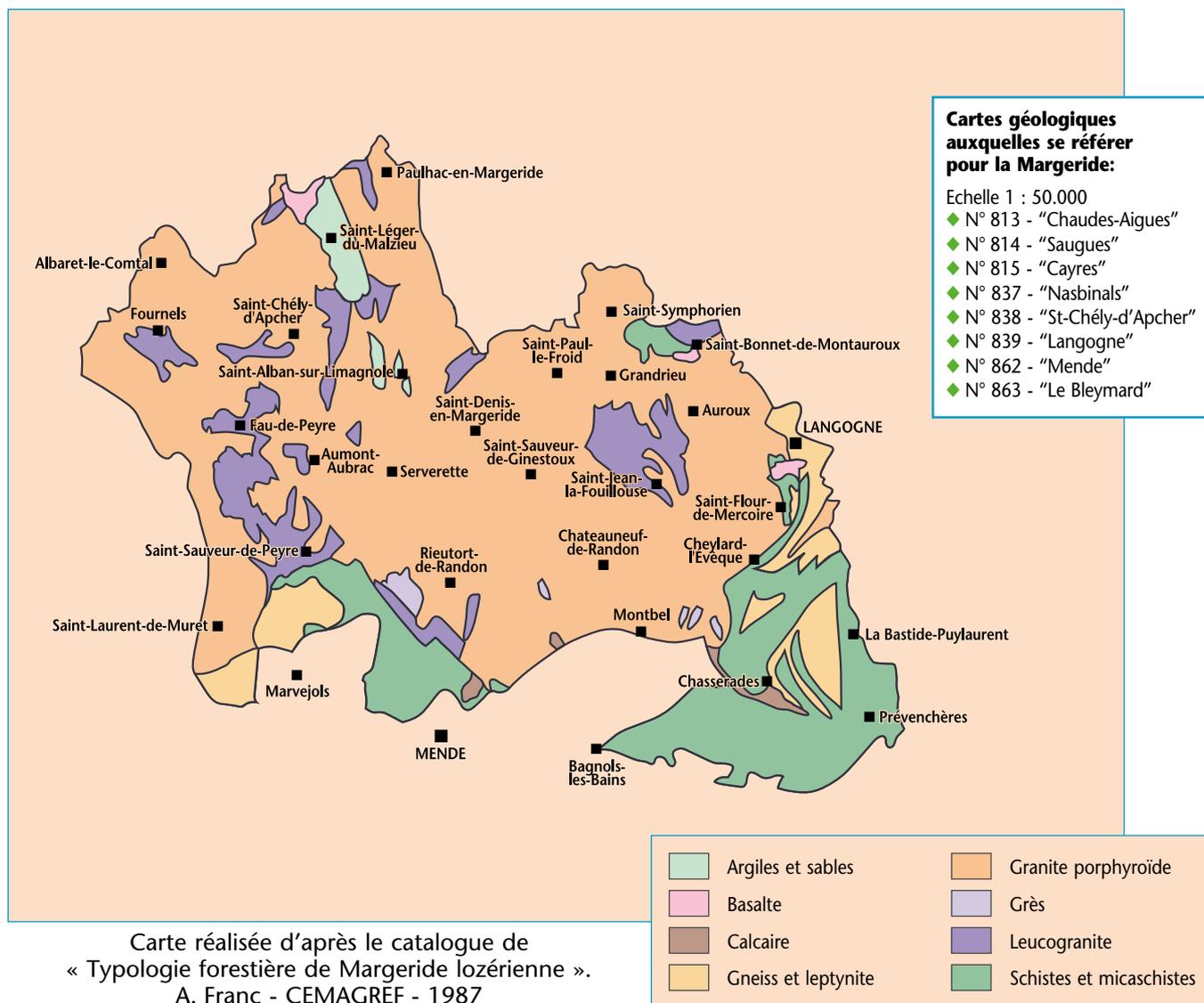
*Des sols relativement homogènes qui varient toutefois en fonction de l'exposition et de la position topographique*

Les caractéristiques des sols et leur qualité dépendent :

- des roches : le granite se désagrège en arène sableuse alors que les schistes et micaschistes donnent des sols riches en limons et en sable. Pour les schistes, le plan de schistosité (c'est à dire leur inclinaison) a également une grande influence : un plan de schistosité parallèle au sol est défavorable à la croissance des arbres car il empêche les racines de pénétrer, alors qu'un plan de schistosité à contresens est plus favorable,
- du relief et de l'activité humaine : la position topographique joue un rôle dans la profondeur du sol. Schématiquement, les sols sont généralement plus superficiels sur les crêtes et de plus en plus profonds au fur et à mesure que l'on descend sur les versants. Le mode d'occupation des terrains est d'ailleurs le témoin de cette richesse des sols : la forêt (ou les landes) se trouve en crête et en haut de versant alors que les bas de versant portent les prés de fauche. Les habitations et les champs labourés se situent sur les replats à mi-versant.



*Le granite se désagrège en une arène sableuse.*



## LES ÉTAGES DE VÉGÉTATION

### Principalement dans l'étage montagnard

La Margeride se situe principalement dans l'étage montagnard (montagnard inférieur, moyen et supérieur) caractérisé globalement par la présence du hêtre (souvent remplacé artificiellement par l'épicéa commun). Toutefois, quelques parties sommitales de superficie restreinte sont dans l'étage subalpin. A l'inverse, quelques fonds de vallées abrités se trouvent dans l'étage supratlantique (vallées de la Truyère, du Lot et du Tarn). Ces étages se répartissent comme suit :

- l'étage supratlantique très localisé dans le fond de quelques vallées,
- l'étage montagnard inférieur monte jusqu'à 1025 mètres d'altitude. Le peuplement caractéristique est une hêtraie mélangée de chêne,
- l'étage montagnard moyen s'étend de 1025 à 1230 mètres d'altitude. C'est le domaine de prédilection de la hêtraie-sapinière,
- l'étage montagnard supérieur s'étend de 1230 à 1350 mètres d'altitude. Dans cet étage le hêtre est encore présent et peut être mélangé à l'épicéa,

- l'étage subalpin se situe entre 1350 et 1430 mètres d'altitude. C'est l'étage du pin à crochets et du rhododendron même si l'épicéa peut s'y trouver encore.

L'amplitude écologique du pin sylvestre est extrêmement grande et cette essence ne peut donc pas caractériser un étage de végétation.

## LES STATIONS FORESTIÈRES

Le catalogue de « Typologie forestière de Margeride », élaboré en 1987 par le Centre du machinisme du génie rural des eaux et des forêts (CEMAGREF), recense 9 stations dont :

- 4 stations en milieu ouvert (landes d'altitude, mégaphorbiaies, landes humides),
- 5 stations de hêtraie (hêtraies humides, eutrophes, mésotrophes, oligotrophes, de basse altitude).

Dans les autres peuplements, les stations n'ont pas été déterminées mais une liste d'essences adaptées est proposée en fonction du secteur géographique, de la position topographique, de la géologie ou du sol et parfois de l'étage de végétation et de l'exposition.

## FAUNE, FLORE ET RICHESSE ÉCOLOGIQUE

**Une richesse qui vient de l'eau**

La richesse écologique de la Margeride est surtout liée à l'importance de son hydrographie. On note la présence de nombreuses tourbières dont certaines abritent le bouleau nain. La loutre et l'écrevisse sont encore présentes dans les hauts bassins versants de la Truyère et de l'Allier. Les principales menaces pesant sur ces milieux et sur ces espèces sont les risques de pollutions diverses pouvant mettre en cause la vie dans les cours d'eau et le boisement naturel des tourbières pouvant conduire à leur disparition. Les espèces gibier sont des oiseaux (perdrix) et des grands et petits mammifères (lièvre, sanglier, chevreuil et cerf). Le sanglier est apparu depuis peu.



La richesse écologique de la Margeride est liée à la présence de nombreuses tourbières.

## ESPACES PROTÉGÉS RÉGLEMENTAIREMENT

La « Pierre branlante de Châteauneuf » (Châteauneuf-de-Randon), le « baou de l'Estival » (Fontan, Javols), le château de Fournels et son parc, le château du Roure et ses abords (Prévenchères), le château de Combettes et ses abords (Ribennes), le bloc de rochers dit « pyramide en porte à faux » (Saint-Denis-en-Margeride) et le « rocher de Saint-Jean » (Serverette) sont classés au titre de la loi de 1930 sur les sites classés. Ils concernent en partie des parcelles boisées.

Le haut val d'Allier est classé sur 1450 hectares en Zone de protection spéciale au titre de la direc-

tive européenne pour la protection des oiseaux (Directive 79/409 dite « Directive Oiseaux »). Le site « Montagnes de la Margeride » (10 555 hectares) a été proposé pour être inclus dans le réseau européen de préservation des habitats « Natura 2000 ».

## AUTRES PÉRIMÈTRES N'ENTRAÎNANT PAS L'INSTAURATION D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Une étude de faisabilité d'un parc naturel régional est en cours par l'Agence méditerranéenne de l'environnement.

Enfin, l'ensemble de la Margeride a fait l'objet d'inventaire au titre des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). NB : ZNIEFF et ZICO sont des inventaires et nullement des zones bénéficiant de protection réglementaire mais ils servent de base à l'élaboration de nombreux documents (notamment pour la mise en place du réseau Natura 2000). Il peut toujours être intéressant pour les propriétaires de prendre connaissance de ces documents avant de prendre une décision de gestion.

## L'agriculture

**L'élevage bovin (viande et lait) est largement majoritaire. Les systèmes extensifs pour entretenir l'espace sont mis en avant**

La Margeride est le domaine de l'élevage bovin : 85% des exploitations sont concernées par les filières bovin viande (production de génisses d'herbe « Fleur d'Auvergne » et de veaux broutards) et bovin lait (production de fromages en AOC notamment « Bleu d'Auvergne » et « Bleu des Causses »). L'élevage ovin, bien que moins développé, est également présent et produit principalement des agneaux gras. La production de lait est encore réduite. Enfin, d'autres productions permettent une diversification en particulier l'élevage de cervidés (pour la boucherie) et de chevaux, la culture de plantes médicinales, la production de fruits pour la vente de jus de fruits, l'apiculture, la récolte des lichens, la culture du cassis pour la parfumerie... Le maintien des exploitations, l'installation de nouveaux agriculteurs, la conservation des milieux et de leurs potentialités de production passent aujourd'hui par la promotion de systèmes d'élevage extensif, la remise en état de territoires dégradés, la mobilisation du foncier et une bonne maîtrise des ressources naturelles.

Types de formation	Surface (ha)	%
Terrains agricoles	74 376	34,4
Formations boisées	96 232	44,6
Landes et friches	34 813	16,1
Autres	10 534	4,9
<b>Total</b>	<b>215 955</b>	<b>100</b>

Source : Inventaire forestier national 1992



85% des exploitations sont concernées par les filières bovines, viande et lait.

## La forêt

Couvrant 45% du territoire, la forêt est essentiellement résineuse

La forêt occupe 96 200 hectares, soit 44,6% du territoire de la Margeride. De 1980 à 1992, la surface boisée s'est accrue de 11 000 hectares (soit 13,1% de la surface

boisée), ce qui a augmenté le taux de boisement de 13,2. La quasi totalité de cette surface (99,6%) est une forêt productrice de bois. La Margeride est boisée pour 81,9% de résineux (surtout pin sylvestre et épicéa commun) et pour 18,1% de feuillus (surtout hêtre).

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Hêtre	11 958	12,6	Pin sylvestre	53 609	56,4
Bouleaux	2 254	2,4	Pin laricio	1 213	1,3
Autres feuillus	2 956	3,1	Pin à crochets	1 117	1,2
			Sapin pectiné	3 942	4,1
			Épicéa commun	15 349	16,2
			Autres résineux	2 612	2,7
<b>Total feuillus</b>	<b>17 168</b>	<b>18,1</b>	<b>Total résineux</b>	<b>77 842</b>	<b>81,9</b>

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production)

### LES PEUPEMENTS LES PLUS FRÉQUENTS

Une grande majorité de peuplements naturels de pin sylvestre formant de petits bosquets

La grande majorité des surfaces boisées est occupée par des peuplements naturels de pin sylvestre qui forment des petits bosquets de 1/2 à 2 ou 3 hectares. Ces boisements naturels sont toujours en extension dans les parcelles abandonnées par l'agriculture et peuplées de genêt. Moyennant une gestion suivie, ils peuvent produire du bois d'industrie et du bois d'œuvre. Toutefois, la pratique d'une sélection à rebours consistant à prélever les bois les plus gros et les plus beaux pour la construction, a conduit à un appauvrissement des peuplements qui sont souvent de qualité moyenne. Depuis une quarantaine d'années, des boisements artificiels ont été réalisés surtout à base d'épicéa commun et de sapin pectiné. Certains d'entre eux arrivent aujourd'hui en production et fournissent d'abord du bois d'industrie puis du bois d'œuvre. Des bois de hêtre subsistent par taches, surtout en

partie sommitale de l'échine montagnaise. Leur qualité est souvent médiocre et leur situation topographique est telle qu'ils sont rarement exploités.

### LES PROBLÈMES PHYTOSANITAIRES

Fomes, dendroctone et chenille processionnaire

En Margeride, trois principaux agents provoquent des dégâts en forêt :

- le Fomes (*Heterobasidion annosum*) attaque les épicéas, surtout s'ils se trouvent dans des conditions difficiles (crêtes, sommets...). Etant donné le mode de contamination des peuplements par le champignon (les spores entraînés par le vent s'installent sur les souches fraîches), il est impératif de procéder à un traitement des souches à l'urée lors de toute exploitation d'éclaircie dans les peuplements d'épicéa,
- le dendroctone (*Dendroctonus micans*) attaque les peuplements d'épicéa et s'est développé de façon préoccupante à partir des années 70. La lutte biologique entreprise à l'aide de

*Rhizophagus grandis* n'a pas toujours réussi à endiguer l'extension de ce coléoptère et certains peuplements sont encore victimes d'attaques très préoccupantes,

- la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) attaque les peuplements de pin sylvestre surtout en bordure sud de la Margeride, le reste du territoire étant relativement protégé de ce ravageur par son climat rude. L'extension de la chenille observée depuis quelques années semble surtout due à l'extension naturelle des surfaces de pin sylvestre et à la succession de plusieurs hivers ensoleillés.



La majorité des parcelles boisées est occupée par des peuplements de pin sylvestre.

### LES RISQUES D'INCENDIE

Dans la majeure partie de la région qui bénéficie d'un climat à caractère montagnard, avec une bonne répartition des précipitations et une absence de sécheresse estivale, les risques d'incendie sont faibles. Ils risquent toutefois de devenir plus importants à l'avenir car l'enfrichement dû à l'abandon des terres agricoles progresse. Dans la partie sud (Boulaïne, sud du Goulet et de la Gardille), soumise à des influences méditerranéennes avec des précipitations brutales mal réparties et une sécheresse estivale marquée, les risques sont bien réels. Il faut donc rester très vigilant.

### LES DÉGÂTS DE GIBIER

Les populations de chevreuil et cerf sont en constante augmentation et occasionnent des dégâts aux plantations et peuplements forestiers. Les demandes et les attributions de bracelets dans le cadre des plans de chasse doivent absolument tenir compte de cette augmentation pour que l'équilibre faune-flore soit préservé.

## Les forêts privées

### CARACTÉRISTIQUES

**80% de la surface boisée et 86% du volume sur pied**

Les forêts privées de production occupent actuellement près de 75 800 hectares, soit 80% de la surface totale de ces forêts. De 1980 à 1992, l'accroissement des forêts privées s'élève à plus de 9000 hectares (soit 13,9% de la superficie des forêts privées). Les résineux y sont largement majoritaires (près de 80%). Le pin sylvestre représente à lui seul 63% de la surface des forêts privées.

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (ha)	%	Essences	Surface (ha)	%
Hêtre	10 385	13,7	Pin sylvestre	47 711	63,0
Bouleaux	2 254	3,0	Pin laricio	648	0,9
Autres feuillus	2 956	3,9	Pin à crochets	227	0,3
			Sapin pectiné	2 225	2,9
			Épicéa commun	7 545	10,0
			Autres résineux	1 808	2,3
<b>Total feuillus</b>	<b>15 595</b>	<b>20,6</b>	<b>Total résineux</b>	<b>60 164</b>	<b>79,4</b>

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production)

Le volume de bois sur pied en forêt privée représente 86% du volume total. La production annuelle est de plus de 400 000 m<sup>3</sup>. Le volume

et la production des essences résineuses représentent respectivement 76% et 80% du total feuillus-résineux en forêt privée.

Feuillus				Résineux				Total			
Volume		Production		Volume		Production		Volume		Production	
m <sup>3</sup>	%*	m <sup>3</sup> /an	%*	m <sup>3</sup>	%*	m <sup>3</sup> /an	%*	m <sup>3</sup>	%*	m <sup>3</sup> /an	%*
2194100	90,0	82150	88,3	6899800	84,5	327650	78,5	9093900	85,8	409800	80,3

Source : Inventaire forestier national 1992 (Formations boisées de production)

\* Volume (ou production) en forêt privée par rapport au total des forêts, toutes propriétés confondues

### Des forêts hétérogènes en surface

La structure de la propriété est hétérogène. La surface des forêts va de quelques ares à près de 1000 hectares pour la plus grande. Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 hectares représentent

7,1% en nombre mais 51,8% en surface. Les grandes forêts (de surface supérieure à 100 hectares) sont relativement nombreuses mais les petites (de surface inférieure à 4 hectares) représentent tout de même près de 80% du nombre total.

### RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS PAR TRANCHES DE SURFACE

	Moins de 4 ha		de 4 à 10 ha		de 10 à 25 ha		de 25 à 100 ha		Plus de 100 ha		Total	
<b>Nombre</b>	7 243		1 322		465		167		24		9 221	
<b>Surface (ha)</b>	8 966	25,2%	8 164	23,0%	6 826	19,2%	7 209	20,3%	4 392	12,3%	35 557	100%

Source : données cadastrales au 31 décembre 1996

### LA GESTION ACTUELLE

#### Une gestion trop souvent simpliste

38 propriétés sont dotées d'un plan simple de gestion agréé en vigueur pour une surface totale de 4196 hectares. Ceci correspond à un taux de réalisation des plans simples de gestion, dans les propriétés de plus de 25 hectares, de 20% en nombre mais 45% en surface. Par ailleurs, des professionnels (coopérative, experts forestiers) gèrent actuellement 512 propriétés pour 7089 hectares. Signalons que le régime actuel de l'impôt foncier, particulièrement lourd pour les forêts résineuses, est un handicap pour les propriétaires.

Actuellement, la conduite des peuplements naturels de pin sylvestre la plus souvent pratiquée est très simple : aucune amélioration n'est réalisée durant toute la vie du peuplement ; une coupe à blanc intervient dès que les arbres sont assez gros pour trouver un acheteur. Le fait que le pin sylvestre a la réputation de s'installer tout seul, sans investissement technique ni financier, et que, jusqu'à

maintenant, le propriétaire parvient à le vendre en l'état ne l'incite pas à y pratiquer une véritable sylviculture (travaux et coupes d'amélioration). Pourtant, des parcelles à forte densité d'arbres sont parfois entièrement détruites par la neige ou le vent montrant la fragilité de ces peuplements non cultivés. De plus, la plupart des peuplements de pin sylvestre actuellement adultes ont pu convenablement s'installer à forte densité sur des terrains fraîchement abandonnés par l'agriculture, le plus souvent sur d'anciennes terres labourées. Sur ces sols encore peu enherbés, le pâturage très extensif des ovins n'a pas entravé la régénération forestière (le piétinement l'a peut-être même aidée en favorisant l'enfouissement des graines). Ces conditions n'étant aujourd'hui que très rarement réunies, la qualité des nouvelles régénérations semble en souffrir : les peuplements sont beaucoup moins denses et les tiges moins bien conformées.

Grâce à un programme de développement adapté, les organismes forestiers (coopérative et centre régional de la propriété forestière) ont fait réaliser entre 1981 et 1990 environ 500 hectares d'éclaircie.



*A gauche : Couvrant 14% de la surface des forêts privées, le hêtre est l'essence la plus représentée après le pin sylvestre.*

*A droite : Des boisements artificiels ont été réalisés depuis 40 ans, surtout à base d'épicéa commun.*

Cette surface étant jugée insuffisante, le CRPF et la coopérative, en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF) et l'Association forêt-cellulose (AFOCEL), travaillent à la mise en place d'une action ambitieuse de relance des éclaircies.

Dans les peuplements artificiels, la gestion est hétérogène selon la surface du boisement (les petits sont moins gérés que les grands). Dans ces derniers, la sylviculture pratiquée est très classique et consiste en un traitement en futaie régulière avec une première éclaircie vers 30-35 ans, les éclaircies suivantes intervenant en général à rotation de 10 ans et la coupe définitive vers 60-70 ans.

## Les boisements artificiels

**Des boisements résineux à base d'épicéa commun et de sapin pectiné**

Des boisements artificiels ont été réalisés en Margeride, essentiellement à base de résineux, d'abord avec les aides du Fonds forestier national, aussi bien sur de grandes que sur de petites surfaces, complétées à partir de 1981 par les aides du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). En forêt privée, depuis quarante ans, 5611 hectares ont fait l'objet d'un boisement artificiel et 6181 hectares ont été exploités et reboisés artificiellement. L'épicéa commun a été utilisé majoritairement, suivi par le sapin pectiné. Les autres essences (pin laricio, douglas, pin noir d'Autriche, pin à crochets, feuillus) arrivent loin derrière.

Globalement, ces boisements et reboisements ont donné de bons résultats. Certains sont encore jeunes et quelques années d'observation sont encore nécessaires pour pouvoir en tirer des conclusions. L'engouement pour le boisement a provoqué, il y a quelques années, une réaction du monde agri-

cole : un zonage agriculture-forêt a été réalisé dans certaines communes pour éviter que des terres utilisables par l'agriculture soient boisées. C'est pourquoi il existe une réglementation des boisements (article L 126-1 du code rural) dans 39 communes de Margeride. Pour tout boisement, il y a lieu de s'informer sur l'existence éventuelle d'une réglementation et sur le classement des parcelles en vue de demander les autorisations nécessaires.

## La desserte

**Une forêt globalement bien desservie**

Le relief relativement doux de la Margeride ne pose généralement pas de problèmes particuliers pour l'ouverture

de pistes de desserte. Souvent créé pour l'agriculture, le réseau de pistes est assez dense et peut être utilisé pour l'exploitation forestière, d'autant qu'elles ne se dégradent pas si elles font l'objet d'un entretien régulier. Le seul secteur ne disposant pas de pistes en nombre suffisant est l'est de la Margeride (Goulet et Gardille).

L'étude réalisée en 1993 par la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc (BRL), à l'initiative de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Lozère, réactualisée en 1996, fait ressortir les problèmes suivants :

- sur le versant est des Monts de Margeride, les limitations de tonnage des routes départementales 1 et 6 gênent la sortie des bois depuis le plateau du Palais du Roi et le secteur du lac de Charpal,
- dans la Gardille, les limitations de tonnage sur certaines voies publiques et sur certains ponts, ainsi que l'é étroitesse de la traversée de certains villages rendent difficiles l'évacuation des bois du massif de Mercoire et de la forêt domaniale de la Gardille,
- dans la montagne du Goulet, des travaux importants doivent être réalisés prioritairement pour désenclaver le massif (renforcement des ponts limités en tonnage, mise au gabarit et ouverture de voies).

## L'environnement économique

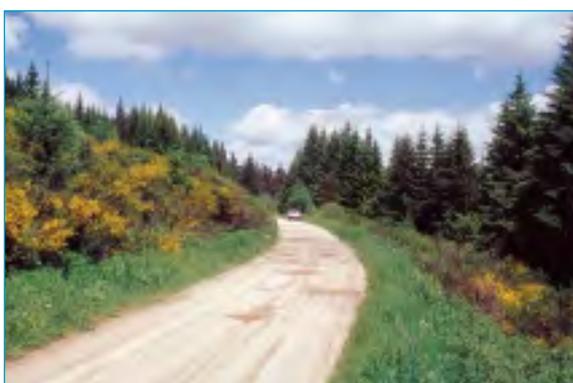
**Un tissu industriel dense utilise les bois localement**

La quasi totalité du bois d'œuvre produit en Margeride est utilisé par les entreprises locales car il est issu, en général, de coupes réalisées sur de petites surfaces qui concernent donc des volumes restreints. Les utilisations les plus courantes des bois sont le sciage pour les palettes et les charpentes, et la fabrication de poteaux. Ce dernier débouché est en baisse mais de nouveaux marchés apparaissent avec les bois traités (piquets, glissières...). Seuls les bois de trituration (qui représentent quand même 50% des bois exploités) ne peuvent pas être utilisés sur place et partent vers l'usine de pâte à papier de Tarascon dans les Bouches-du-Rhône (Cellurhône). On compte 16 unités de sciage en Margeride, réparties sur l'ensemble de la région, dont certaines font également de l'exploitation forestière. Deux entreprises d'exploitation forestière et une entreprise de travaux forestiers ont également leur siège social en Margeride.

*Stock de produits en bois traités à Saint-Chély d'Apcher : le bois exploité en Margeride est utilisé localement.*



*Les massifs forestiers sont généralement bien desservis par des pistes entretenues.*



# Orientations de gestion



Les taillis de hêtre de qualité médiocre peuvent produire du bois de chauffage.

## Les objectifs, traitements et méthodes sylvicoles recommandés

Les objectifs sont choisis par le propriétaire. Il en a souvent plusieurs et, pour assurer une compatibilité entre eux et une cohérence dans la gestion, les traitements et les interventions doivent en tenir compte pour que chaque objectif puisse être atteint. Deux objectifs peuvent être poursuivis simultanément : par exemple, on peut très bien produire du bois en réalisant des interventions avec un objectif de départ différent. De même, la protection du milieu naturel ou du patrimoine culturel (anciennes terrasses de culture, anciennes bornes, ruines diverses) est souvent prise en compte automatiquement dans la gestion sans constituer pour autant un objectif particulier. Enfin, les objectifs du propriétaire ne sont pas toujours seulement forestiers mais peuvent être liés à son activité principale (agriculture, élevage, accueil touristique, etc.). Les objectifs possibles dans les forêts privées de Margeride, et les traitements et interventions qui leur sont associés sont détaillés ci-dessous.

## LA PRODUCTION DE BOIS

### Bois de chauffage

**Produire du bois de chauffage dans les taillis**

Possible dans tous les taillis (surtout hêtre de mauvaise qualité), avec traitement en taillis simple. Selon la vitesse de croissance des brins et le diamètre d'exploitabilité désiré, la coupe de taillis interviendra entre 30 et 60 ans, âge où la production est maximale.

### Bois d'œuvre

- Possible par des interventions d'amélioration :
  - dans tous les peuplements résineux, dans les futaies feuillues, dans les taillis de hêtre de qualité,
  - à long terme, dans les plantations résineuses et feuillues, et dans les terrains nus à planter.
- Possible par substitution d'essence dans tous les peuplements, surtout s'ils sont de mauvaise qualité ou non adaptés à la station.

### TRAITEMENT EN CONVERSION

- **Dans les taillis de hêtre de qualité** âgés de 30 à 60 ans maximum, la conversion en futaie pourrait être envisageable. Les interventions de conversion consisteront :

- si la densité de baliveaux est suffisante (au moins 100/ha), en un balivage intensif ne provoquant pas de trouées, réservant ces baliveaux et des tiges de bourrage pour arriver à un total de 500 à 700 arbres à l'hectare (plus couramment 800 à 1100) selon les conditions,
- si les baliveaux sont jeunes ou si leur densité est faible (entre 50/ha et 100/ha), en un « détourage » (éclaircie forte localisée autour des seuls baliveaux).

Les coupes suivantes seront des coupes de futaie régulière.

Au cours de ces interventions, on pourra aussi mettre en lumière les semis de sapin pectiné (ou de tout autre essence de valeur) partout où ils sont présents. Ceci permettra par la suite d'obtenir des peuplements mélangés de feuillus et de résineux et de mener les peuplements en futaie irrégulière.

- **Dans les taillis pauvres en arbres de qualité** ou sur station moins riche, quand la conversion n'est pas possible, une autre voie expérimentale est actuellement à l'étude : l'enrichissement du taillis. Elle consisterait à réaliser une plantation à grands espacements :

- sur toute la parcelle, après coupe à blanc, les rejets de souche formant un accompagnement. On se dirigera ainsi vers une futaie régulière,
- dans des trouées existant dans le peuplement, celles-ci devant être assez importantes (au moins 40 ares). On se dirigera de cette façon vers une futaie irrégulière.

Le repérage des plants au départ est indispensable, par exemple par la pose de gaines de pro-

tection. Ces dernières sont actuellement en expérimentation. Elles présenteraient l'avantage d'accélérer la croissance juvénile de certaines essences mais on n'a aucune certitude sur l'avenir des plants protégés. Enfin, le suivi (dégagements, tailles de formation) est impératif, aussi bien pour les plants introduits que pour les semis naturels d'essences intéressantes (chêne, hêtre, feuillus précieux) qui pourront ainsi être favorisés.

### TRAITEMENT EN FUTAIE RÉGULIÈRE

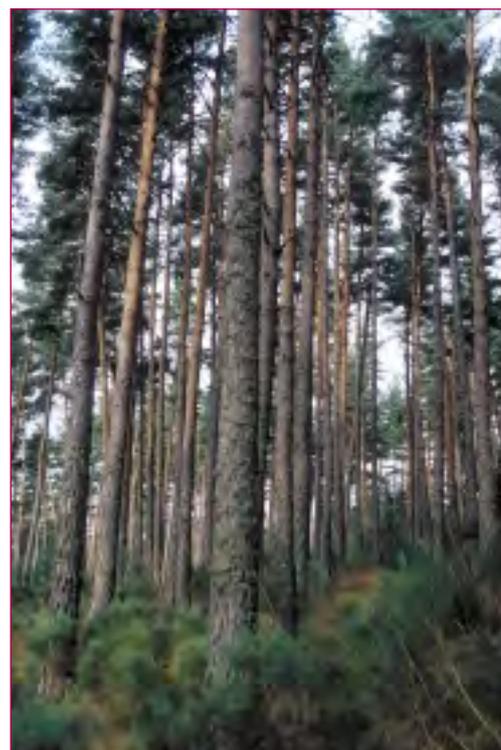
#### **Futaie régulière pour produire du bois d'œuvre**

Les futaies naturelles feuillues (hêtre surtout) ou résineuses (pin sylvestre surtout) et les peuplements artificiels peuvent être traités en futaie régulière. L'âge et le diamètre d'exploitabilité dépendront de l'essence, de la vitesse de croissance des arbres et des objectifs du propriétaire. La première éclaircie interviendra quand la hauteur dominante des arbres sera comprise entre 12 et 15 mètres. Un élagage artificiel des arbres d'avenir (200 à 400/ha pour les résineux, 100 à 200/ha pour les feuillus) pourra être effectué à cette occasion. Les éclaircies suivantes interviendront à une rotation telle que la croissance en diamètre des arbres ne soit pas ralentie (entre 5 et 10 ans pour les résineux et entre 5 et 15 ans pour les feuillus, selon l'essence et la vitesse de croissance des arbres). La régénération sera soit naturelle (par coupes progressives ou par bandes pour les pins), soit artificielle. Dans les jeunes peuplements naturels feuillus ou résineux, d'une hauteur moyenne inférieure à 6 mètres, on réalisera avantageusement un dépressage vigoureux qui pourrait permettre par la suite de réaliser une première éclaircie plus intéressante sur le plan financier. Les jeunes peuplements artificiels (plantations résineuses ou feuillues) bénéficieront des entretiens indispensables (dégagements, protection contre le gibier, tailles de formation).



*A gauche :  
Les taillis de hêtre de  
qualité peuvent être  
convertis en futaie pour  
produire, à l'avenir,  
du bois d'œuvre.*

*A droite :  
Les peuplements  
de pin sylvestre adultes  
produisent du bois  
d'œuvre.*



### TRAITEMENT EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Ce traitement est applicable quelle que soit l'essence mais il est plus particulièrement adapté aux peuplements composés d'essences se régénérant bien naturellement (hêtre, sapin pectiné, douglas, épicéa commun, pin à crochets). Toutefois, une parcelle traitée en futaie irrégulière comporte en permanence des zones en régénération. Elle ne supporte donc pas la fréquentation des troupeaux qui empêchent le développement des semis naturels. Traditionnellement, ce traitement n'est pas appliqué dans la région mais il peut pourtant être intéressant de le tester dans un cadre expérimental. Les coupes de jardinage interviendront à rotation de 8 à 12 ans. Si l'irrégularité des peuplements n'est pas bien marquée (les jeunes classes d'âge sont souvent absentes), une première coupe d'irrégularisation devra être pratiquée. Elle aura pour but de desserrer les arbres et de mettre en lumière les semis existants ou créer des trouées pour faire apparaître la régénération. Si cette dernière n'apparaît pas, on peut planter des essences adaptées à la station qui apporteront en plus une diversité. Il semble en particulier que, dans de nombreux cas, on puisse introduire peu à peu le sapin pectiné dans les peuplements d'épicéa commun, à partir du moment où ceux-ci sont âgés de 30 à 40 ans et comportent des arbres récoltables. Le diamètre d'exploitabilité dépendra de l'essence, de la vitesse de croissance des arbres, des objectifs du propriétaire et des débouchés possibles.

### LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

**Un objectif en général secondaire, qui peut devenir prioritaire dans certains cas**

Cet objectif reste aujourd'hui secondaire mais risque de devenir prioritaire à l'avenir, surtout dans la partie sud de la Margeride ainsi que dans tous les secteurs où l'enfrichement sera prononcé. On pourra alors prévoir des travaux adéquats : élagage des arbres ou, si le couvert est clair et le sous-bois très embroussaillé, débroussaillage mécanique et pâturage de la parcelle. La même gestion sera appliquée dans les landes si l'on veut leur faire jouer un rôle de « pare-feu ». D'autres aménagements sont possibles (points d'eau, pistes de protection contre l'incendie, etc.). Ces interventions sont à penser en liaison avec les services forestiers et les sapeurs-pompiers, à réaliser aux endroits stratégiques et à coupler le plus souvent avec le sylvopastoralisme en liaison avec les services d'élevage.

### LES AMÉNAGEMENTS SYLVOPASTORAUX

**Une alliance entre élevage et forêt**

Cet objectif est envisageable dans tous les types de peuplement (sauf en futaie irrégulière en raison de la permanence des zones en régénération), en dehors des phases de régénération pendant lesquelles

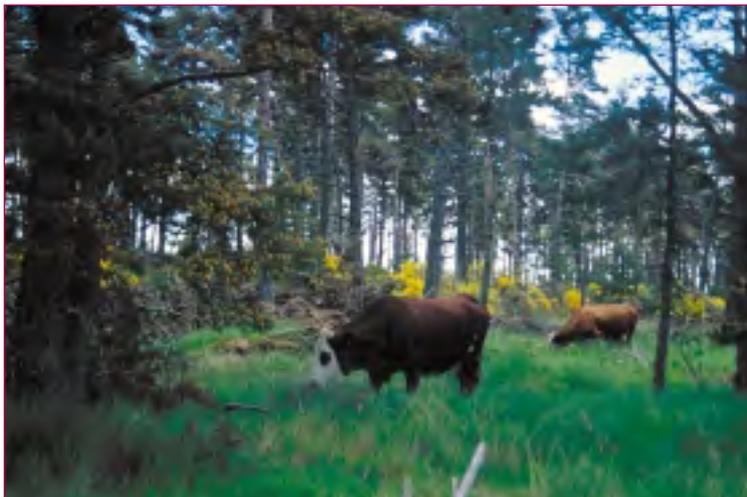


*Les semis de sapin pectiné présents dans les futaies d'épicéa peuvent être utilisés pour renouveler les peuplements.*

l'avenir des arbres peut être compromis par la présence d'animaux. Ceux-ci peuvent en effet piétiner les jeunes arbres, les casser ou consommer leurs jeunes pousses et leurs feuilles tant qu'elles ne sont pas hors d'atteinte. C'est d'ailleurs pourquoi il existe une réglementation stricte quant au pâturage des animaux en forêt. En Margeride, il peut constituer un objectif prioritaire de gestion pour les propriétés qui se sont boisées naturellement à la suite d'une diminution de la pression humaine, et qui appartiennent ou sont louées à des éleveurs qui manquent de parcours pour leurs troupeaux, notamment en période estivale. Le principe est de concilier les deux objectifs, sylvicole et pastoral :

- en réalisant une éclaircie des peuplements forestiers, plus forte qu'une intervention classique, suivie d'une mise en tas ou d'un broyage des rémanents d'exploitation, pour permettre un développement des herbacées sur le sol mis en lumière et, par conséquent, le pâturage des troupeaux sous les arbres,

*Le sylvopastoralisme est très pratiqué sous les peuplements clairs de pin sylvestre.*



- en adaptant et contrôlant la pression pastorale. Mais il ne s'agit pas simplement de faire pâturer des animaux en forêt. La gestion sylvopastorale doit être réfléchie, dans le double cadre de l'élevage (place de la forêt dans l'utilisation globale des parcours et dans le calendrier de pâturage) et du propriétaire forestier (cohérence avec l'aménagement global de la propriété). Une réflexion devra aussi porter sur les aménagements pastoraux à réaliser éventuellement (pose de clôture, sursemis) et sur la charge d'animaux à faire pâturer pour assurer la pérennité de la ressource sans nuire à l'avenir des arbres.

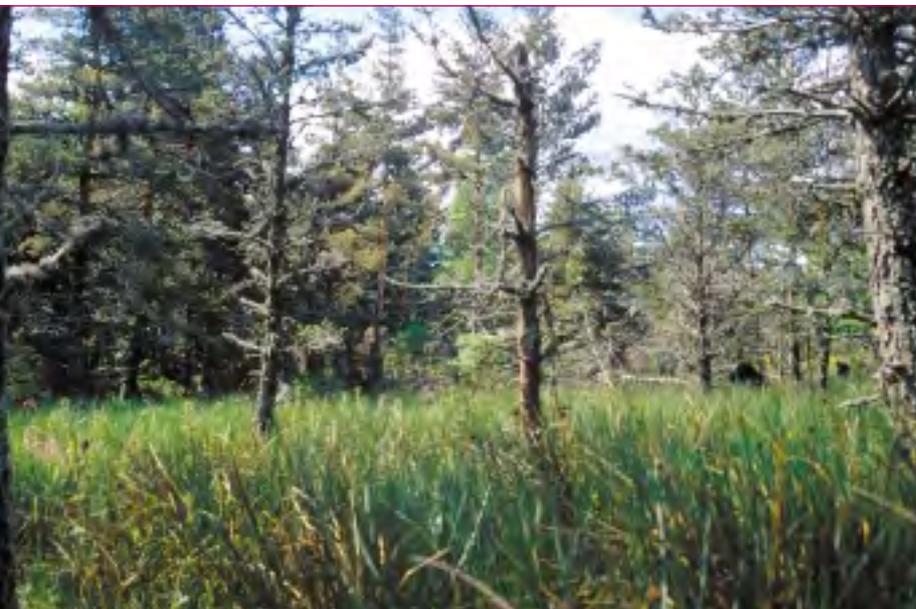
Des aménagements de ce type existent mais nos connaissances techniques doivent être approfondies par le suivi pastoral et forestier de parcelles expérimentales. Ils ont été initiés, en Lozère, par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Depuis plusieurs années, les organismes agricoles et forestiers (CRPF, coopérative forestière, Chambre d'agriculture, CEMAGREF, Institut pour le développement forestier) développent cette technique. A priori, le sylvopastoralisme présente des avantages paysagers et pour la diversité biologique car il permet d'obtenir des mélanges d'espèces et une alternance entre couvert dense et couvert clair.

## LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

**Il faut bien connaître l'objet de la protection et gérer en conséquence**

Dans les espaces protégés réglementairement, certains objectifs de préservation du milieu naturel sont à prendre obligatoirement en considération selon l'objet de ces législations et le motif du classement de chacun de ces espaces (voir 2<sup>ème</sup> partie du tome 2, page 54). Ces objectifs sont envisageables partout ailleurs et dans tous les peuplements, surtout s'il y a risques de dégradation en raison de la fragilité de certains éléments du

*Les tourbières présentes en forêt doivent être entretenues pour éviter leur assèchement.*



milieu (érosion des sols, éboulements, crues, menaces pour des espèces végétales ou animales protégées, etc.). Les aménagements pourront alors être réalisés en liaison avec les services compétents (Restauration des terrains en montagne, Direction régionale de l'environnement, etc.), en recherchant une gestion contractuelle avec l'organisme en charge de la protection.

### **La protection des sols et la lutte contre l'érosion et les éboulements**

Le principe est de ne pas découvrir complètement le sol. A ce titre, on préférera donc les traitements irréguliers qui n'imposent pas une mise à nu périodique des parcelles (« éclaircie de taillis » et futaie irrégulière) ou, en cas de traitement régulier, des méthodes de régénération très progressives ou sur de petites surfaces.

### **La protection contre les crues**

Le principe est de ne pas laisser dans le lit du cours d'eau ou à sa proximité immédiate (moins d'1 mètre) des bois morts ou dépérissants, ou de gros arbres pouvant casser facilement (aulne, peuplier). Ceci permet d'éviter la formation, en cas de crue, de barrages végétaux dont la rupture provoque une vague dévastatrice. Les interventions viseront donc à exploiter les bois morts ou dépérissants, les gros arbres âgés et tous ceux qui se trouvent dans le lit du cours d'eau ou à moins d'un mètre de celui-ci. Les jeunes arbres et rejets de souche seront préservés ainsi que les feuillus précieux qui peuvent produire des bois intéressants économiquement. Si l'on est dans l'obligation de laisser les bois sur la berge, on les débitera en petite longueur.

### **La préservation des habitats prioritaires**

*(au sens de la directive « Habitats »)*

Des recommandations de gestion des habitats, notamment des habitats dits « prioritaires » au titre de la Directive européenne « Habitats » (par exemple, en Margeride, les tourbières), figurent ou figureront dans différents documents (cahiers d'habitats, documents d'objectifs des sites du réseau Natura 2000...). Ces recommandations seront appliquées dans le cadre de contrats pérennes pour la préservation des habitats.

### **La préservation des paysages**

L'essentiel est de prendre, lors de la réalisation d'interventions sylvicoles, des précautions pour éviter que l'œil d'un observateur extérieur soit choqué. Ces précautions consistent principalement à :

- respecter l'échelle du paysage concerné : éviter les coupes à blanc de taille trop importante par rapport au massif mais éviter aussi les coupes rases de trop faible superficie dans un peuplement très étendu et bien en vue,

- respecter les lignes dominantes du paysage : par exemple, éviter les coupes aux formes géométriques et préférer des limites qui épousent la topographie du terrain (parallèles aux courbes de niveau, aux crêtes, etc.). De même, sur un versant, éviter les coupes qui forment des bandes dans le sens de la pente,
- respecter l'harmonie du paysage en évitant ce qui peut représenter une rupture brutale entre la partie exploitée et les peuplements voisins restés sur pied. Toutes les lisières existant entre les parcelles exploitées et des peuplements adultes seront traitées de façon progressive sur une bande d'au moins dix mètres de large. A l'intérieur de cette bande, on réalisera une simple éclaircie du peuplement,
- éviter, par souci d'esthétique, que les rémanents d'exploitation soient disposés en andains parallèles bien que cette technique reste acceptable en deçà d'une certaine pente si la mise en andains est bien réalisée. Deux autres solutions existent : le broyage (difficile à réaliser dès que le relief est accidenté et le versant rocheux) et le démontage des houppiers suivi d'un éparpillement sur le parterre de coupe. Ces techniques entraînent des surcoûts importants et ne peuvent être envisagées raisonnablement qu'au cas où elles seraient financées,
- éviter la création de plaies importantes dans le paysage par la réalisation sans méthode de routes forestières accessibles aux camions ou de pistes de débardage. Ces dernières sont indispensables pour sortir le bois de la parcelle. Elles ne devront pas accuser une pente trop forte (ne pas excéder 15%) pour éviter l'érosion, surtout sur les sols légers. Leur fermeture après l'exploitation sera prévue. La création de nouvelles routes forestières accessibles aux camions sera étudiée avec un souci d'intégration dans le paysage. On essaiera toujours de réutiliser au maximum les plates-formes de chemins préexistants, quitte à les remettre en état (débroussaillage, légers élargissements si nécessaire...). Par ailleurs, il est important de prévoir des places de dépôt pour stocker les bois exploités avant qu'ils soient chargés sur camion.

## L'AGRÈMENT

**L'aménagement d'une forêt pour la pratique d'activités de loisirs doit être bien réfléchi, souvent à l'échelle d'un pays d'accueil**

Actuellement, la Margeride est peu concernée par la fréquentation touristique mais cela ne saurait tarder compte tenu des caractéristiques naturelles de cette région. Cependant, les propriétaires qui voudraient développer cette activité peuvent réaliser des aménagements particuliers permettant à des tiers d'exercer des activités de loisir, notamment sportives (chasse, randonnée, promenade à cheval, vélo tout-terrain, etc.). Les propriétaires intéressés pourront examiner la possibilité de conventions avec les collectivités territoriales pour la prise en charge de certains aménagements.

## L'accueil touristique

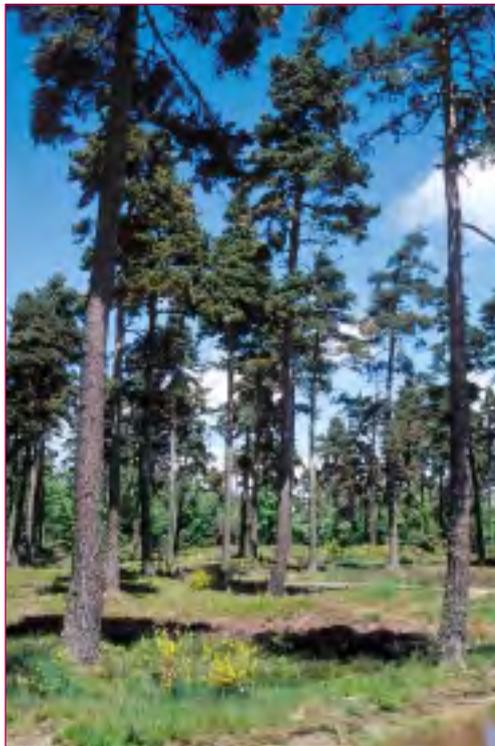
Actuellement, l'accueil volontaire de touristes en forêt est souvent une partie seulement d'une démarche plus générale qui comprend hébergement et/ou restauration. La gestion des peuplements forestiers pourra alors s'inscrire dans ce cadre et les interventions pratiquées auront un objectif paysager (voir page précédente « La préservation des paysages »), surtout pour les parcelles qui sont visibles depuis les bâtiments. Des aménagements spécifiques pourront être également conçus, notamment des sentiers pédestres menant à des sites remarquables ou à des points de vue. Ils peuvent aussi avoir un but pédagogique pour donner au public des connaissances sur la nature, la forêt, le patrimoine... Dans ce cas, des supports seront utilement élaborés (panneaux explicatifs, dépliants, topoguides...). D'autres types de sentiers (équestres, VTT) peuvent aussi être aménagés. Les propriétaires qui ont des projets de ce type ont tout intérêt à se rapprocher des structures d'animation pour le développement économique (comité départemental du tourisme, chambre de commerce, parc naturel régional...) pour s'organiser avec d'autres prestataires de services au niveau d'un ou plusieurs cantons (notion de « pays »). Bien entendu, des aménagements d'accueil du même type (sentiers, jeux, aire de détente, etc.) peuvent être réalisés même si le propriétaire ne possède pas d'infrastructures d'hébergement ou de restauration.

## La chasse

Cet objectif restera accessoire, à concilier avec les objectifs prioritaires donnés à la forêt. S'il devient lui-même prioritaire, le propriétaire prend le risque de voir classer sa forêt comme terrain d'agrément, ce qui n'est pas sans conséquence pour la fiscalité. L'objectif « chasse » peut être poursuivi par les propriétaires qui veulent chasser eux-mêmes dans leur propriété ou qui veulent louer des actions de chasse à des tiers. Dans les deux cas, des

*La gestion forestière joue un rôle important pour la préservation des paysages.*





Peuplement classé de pin sylvestre à Grandrieu : la provenance des graines est particulièrement importante.

aménagements spécifiques pour rendre le milieu très favorable au gibier pourront être réalisés. Les interventions sont de deux types :

- sur le milieu lui-même : le principe est de diversifier au maximum les milieux pour qu'ils puissent parfaitement remplir tous leurs rôles vis à vis du gibier (abri, nourriture, etc.) et pour multiplier les effets de lisière très favorables à son développement. On réalisera donc les coupes et les travaux nécessaires pour obtenir une alternance de haies, de friches, de bois clairs, de bois plus épais, de clairières herbeuses et de cultures à gibier. Le maintien d'un équilibre harmonieux entre feuillus et résineux, d'une diversité des essences et des différents étages verticaux (herbacé, buissonnant, arbustif et arboré) dans les peuplements, ainsi que la création d'unités de gestion et de régénération de superficie réduite sont autant de facteurs favorables au gibier,
- l'installation d'équipements particuliers ayant pour but le maintien du gibier et l'exercice de la chasse.

## LES PRODUITS AUTRES QUE LE BOIS

**Les produits couramment appelés « annexes » peuvent représenter un revenu non négligeable**

Actuellement, les champignons, les myrtilles et les lichens représentent des produits économiques non négligeables de la forêt. De telles productions peuvent être envisagées dans les situations qui le permettent. Les propriétaires devront toutefois s'assurer que la réalisation des aménagements qu'ils prévoient pour de telles productions n'est pas incompatible avec d'éventuels engagements

fiscaux ou avec la législation sur le défrichement, notamment dans le cas d'interventions abaissant nettement la densité des peuplements forestiers.

### **La production de champignons**

Cet objectif peut être envisagé pour apporter une valeur supplémentaire à certaines parcelles. Le propriétaire doit bien maîtriser la cueillette pour ne pas subir la pression de ramasseurs incontrôlés. Le principe est de concilier les deux objectifs sylvicole et de production de champignons, en menant des interventions adéquates dans les peuplements. Celles-ci sont encore expérimentales. Il s'agit de la plantation d'arbres mycorrhizés (notamment avec des lactaires) et de l'éclaircie de peuplements adultes avec des moyens bouleversant le moins possible le milieu, notamment le sol.

### **Les essences mellifères**

Le principe est de concilier les deux objectifs sylvicole et mellifère. La plantation d'essences productrices de nectar (qui donne le miel après récolte et transformation par les abeilles) ou de pollen est actuellement en cours d'expérimentation. Elle peut concerner des propriétés où sont installées des ruches et où le propriétaire souhaite accentuer le caractère mellifère de certaines parcelles pour éviter la transhumance par exemple.

### **La production de feuillages**

Cet objectif est envisageable pour alimenter certaines filières (alimentation, parfumerie, décoration de bouquets...). Il peut permettre de valoriser des interventions sylvicoles indispensables (élagages) dans les peuplements résineux productifs (sapin, douglas...). Des plantations ayant pour objectif la production de feuillages sont également envisageables avec des essences dont les feuilles sont recherchées.

### **La production de lichens**

Cet objectif est envisageable pour alimenter la filière de distillation produisant des fixateurs de parfum pour l'industrie de Grasse. Il peut permettre d'apporter un revenu supplémentaire dans tous les peuplements où ces végétaux sont présents.

### **La production de myrtilles**

Cet objectif est également envisageable partout où ces plantes sont présentes, c'est à dire principalement sous des peuplements à couvert clair.

## LE MAINTIEN EN L'ÉTAT

Objectif d'attente, il peut parfois se justifier à partir du moment où il ne met pas la forêt en péril à court ou à long terme. Il peut permettre aux propriétaires d'améliorer leur forêt progressivement en concentrant les opérations sur certaines parcelles. Toutefois, il convient de le réserver aux peuplements d'un certain âge. Il faut en effet attirer l'attention des propriétaires sur les risques

insidieux qu'il comporte pour la plupart des peuplements : la croissance des arbres en diamètre est très vite ralentie à cause de la forte densité, alors que la croissance en hauteur n'est pas affectée. S'ils ne bénéficient pas d'interventions, les peuplements se trouvent donc rapidement et définitivement fragilisés. Ils sont notamment de plus en plus exposés aux accidents climatiques (neige lourde, vent...).

## Boisement et reboisement

### LES ESSENCES RECONNUES COMME ÉTANT ADAPTÉES

**Choisir des essences bien adaptées à la station**

L'adaptation des essences dépend essentiellement du climat (donc, en Margeride, du secteur dans lequel est située la parcelle) et du sol.

Les essences figurant ci-dessous<sup>(1)</sup>, selon les conditions stationnelles, sont conseillées dans le catalogue de typologie forestière de Margeride. Elles sont reconnues comme étant adaptées, malgré les risques phytosanitaires qui existent toujours. Il faut d'ailleurs noter l'importance de la diversité des essences qui est un facteur de bonne santé et de vigueur des peuplements.

#### 1. Dans les terrains où la réserve en eau est suffisante

- Sans condition : épicéa commun, sapin pectiné, mélèze d'Europe, mélèze hybride et pin sylvestre d'origine certifiée. L'introduction de hêtre d'origine certifiée peut également être envisagée sur les bonnes stations, à titre expérimental. Dans la Boulaine, ces stations se rencontrent sur les versants exposés au nord ou à l'ouest.
- Dans le même type de station, plutôt en dessous de 1200 mètres, dans les sols les plus profonds, si la parcelle est abritée du vent et en utilisant des provenances d'altitude : douglas. (A noter qu'un peuplement classé se trouve en forêt de Mercoire).

#### 2. Dans les terrains superficiels ou à faibles réserves en eau (texture sableuse)

- Dans des conditions normales : pin sylvestre.
- Dans les conditions de climat et de sol les moins favorables : pin à crochets.

#### 3. Cas particuliers

- Dans le Goulet et la Gardille, sur les versants exposés au nord à une altitude supérieure à 1350 mètres et sur les versants exposés au sud à une altitude supérieure à 1400 mètres, le hêtre peut être utilisé à des fins paysagères.
- Très localement, sur les meilleurs sols (ces stations sont presque toujours utilisées par l'agriculture) : érable sycomore, merisier.

A l'avenir, d'autres essences pourront certainement être utilisées pour la production de bois ou d'autres objectifs. Certaines sont actuellement testées (arboretum du col des 3 sœurs) et le recul n'est pas encore assez grand pour pouvoir les conseiller.



*Le mélèze d'Europe peut être introduit en altitude sur les sols assez profonds.*

### QUELQUES CONSEILS SUR LES TECHNIQUES DE PLANTATION

**Utiliser des techniques et des plants adaptés et introduire des feuillus en mélange**

#### A propos du travail du sol

En cas de plantation en milieu forestier (renouvellement de peuplement), la mise en place des plants peut être réalisée dans des potets travaillés manuellement. En cas de plantation sur prairie,

la préparation du sol consistera :

- sur terrain plat, en un labour en plein avec des disques lourds (cover-cropp),
- dans les pentes faibles, en la réalisation de potets individuels à la pelle mécanique classique ou en un labour en plein parallèlement aux courbes de niveau,
- dans les pentes plus fortes, en la réalisation de potets individuels à la pelle-araignée.

Dans les landes, le décapage au bulldozer est à proscrire (sauf s'il est très bien réalisé, superficiellement, en laissant en place toute la terre végétale, ce qui est malheureusement rare).

#### A propos du choix des essences

La station sera étudiée (sol, microclimat, relief) avant tout boisement. En effet, on constate que, par le passé, l'épicéa a été introduit en dehors de son milieu. La conséquence est un manque de vigueur et donc une sensibilité accrue aux agents pathogènes. L'introduction de feuillus (selon les stations, sorbier des oiseleurs, alisier blanc, merisier, érable sycomore...) en mélange avec les résineux est recommandée. Il est alors conseillé d'utiliser des plants forts de 2 ou 3 ans. Enfin, on évitera de boiser ou reboiser les zones très humides.

#### A propos des entretiens

Les travaux d'entretien doivent être bien réfléchis, notamment les dégagements et la protection contre le gibier. On veillera à la protection des jeunes plantations contre les dégâts de gibier.

*(1) Les essences conseillées ici ont un caractère indicatif. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive.*

## Gestion forestière dans les espaces protégés réglementairement ou autres périmètres particuliers

**S'efforcer de préserver l'objet de la protection**

Dans les espaces protégés, la sylviculture devra s'efforcer de préserver l'objet de la protection. Pour ce faire, on recherchera les termes d'une gestion contractuelle avec l'organisme en charge de l'espace protégé.

### 1. LES ESPACES PROTÉGÉS RÉGLEMENTAIREMENT

#### Dans le périmètre d'un site classé

Les travaux ou interventions de nature à modifier l'état du site sont soumis à l'autorisation du ministre chargé des sites ou, par délégation, de la Direction régionale de l'environnement, après avis de la Commission départementale des sites dont les forestiers font partie depuis la parution du décret du 23 septembre 1998. Les travaux forestiers, certaines coupes (notamment les coupes à blanc) et a fortiori la création de dessertes sont soumis à autorisation, même s'ils sont prévus dans un plan simple de gestion agréé. La demande doit être effectuée auprès de la Commission départementale des sites.

Quels que soient les objectifs de leurs propriétaires, les forêts privées incluses dans le périmètre d'un site classé au titre de la loi de 1930 seront

gérées avec un souci de prise en compte du paysage, principal critère de classement des sites. Toutefois, à l'intérieur d'un site, tous les secteurs n'ont pas la même sensibilité. Les contraintes de gestion ne seront donc pas équivalentes sur l'ensemble du périmètre. La Direction régionale de l'environnement (DIREN), en charge des sites classés, doit communiquer aux gestionnaires forestiers les secteurs particulièrement sensibles sur le plan paysager. Dans le cadre de la prise en compte du paysage dans la gestion des forêts privées, on appliquera les quelques recommandations simples données en page 16 (objectif « La protection du milieu naturel », paragraphe « La préservation des paysages »).

### 2. LES AUTRES PÉRIMÈTRES N'ENTRAÎNANT PAS L'INSTAURATION D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

#### Dans le périmètre d'un parc naturel régional

Si le projet de Parc naturel régional aboutit, la concertation entre cet organisme et les forestiers est indispensable pour assurer un maximum de cohérence entre les objectifs de chacun. Le Parc devra communiquer aux gestionnaires forestiers les secteurs stratégiques sur le plan environnemental (points à forte sensibilité paysagère, localisation d'espèces et de milieux prioritaires ou d'éléments du patrimoine à préserver, etc.). La mise au point de conventions de gestion entre les propriétaires et le Parc, prévoyant notamment le financement des surcoûts et des manques à gagner, sera l'aboutissement du travail en commun.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- *Quand la Margeride parlait et la recherche écoutait...* - O. Nougarede, M. de la Soudière - Institut national de la recherche agronomique, Centre national de la recherche scientifique - Février 1983
- *La Margeride : la montagne, les hommes* - Institut national de la recherche agronomique
- *Typologie forestière de Margeride lozérienne* - Alain Franc - CEMAGREF - Janvier 1987
- *Guide technique du forestier méditerranéen* - Centre du machinisme du génie rural des eaux et des forêts - 1988-1999
- *Résultats du troisième inventaire forestier - Département de la Lozère* - Inventaire forestier national - 1992
- *La Haute Lozère jadis et naguère* - R. Chastel - Les éditions de la source - Mai 1994
- *Programme local d'aménagement concerté de Margeride et Mont-Lozère* - Chambre d'agriculture de Lozère - Septembre 1994
- *Guide des stations forestières de Margeride* - CRPF Languedoc-Roussillon - 2001

### Fiches techniques du Centre régional de la propriété forestière :

- *L'amélioration des taillis par balivage ou éclaircie* - 2001
- *Les travaux du sol avant plantation* - 2001
- *La plantation des arbres forestiers* - 2001
- *Les entretiens de plantation* - 2001
- *L'amélioration des futaies régulières* - 2001
- *La futaie irrégulière ou futaie jardinée* - 2001
- *L'élagage des arbres forestiers* - 2001
- *Les tailles de formation* - 2001



Siège : 378, rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1 - BP 4228 - 34097 Montpellier Cedex 5  
Tél. : 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

Antenne de Lozère : Maison de la forêt - 16, quai de Berlière - 48000 Mende  
Tél. : 04 66 65 26 79 - Fax : 04 66 49 15 33

